



MAIRIE D'AUJOLS

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUJOLS
SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 03 AOUT 2020**

COMPTE-RENDU

Etaient présents : Geneviève DEJEAN, Christiane FOURES, Pierre MORICE, Caroline TREMESAYGUES, Françoise BOURSEUL LAVILLE, Frédéric BARBILLON, Damien NASTORG, Sébastien JACQUES, Mireille PFENDT.

Absents excusés : Patrick DOMINGUES, Vincent GANGLOFF

Secrétaire de séance : Mireille PFENDT

Approbation du procès-verbal de la séance du 29 juin 2020

Après lecture, le compte-rendu de la séance du 29 Juin 2020 est approuvé par l'ensemble des conseillers présents. Madame le Maire donne quelques recommandations destinées aux secrétaires de séance, à savoir l'importance de bien noter toutes les observations faites au cours de la séance.

Finances : Décision Modificative Budgétaire

Début 2019, 11 lampadaires d'éclairage public économes ont été remplacés par des lampadaires plus écologiques avec un coût de fonctionnement moins onéreux pour la commune. Cette opération a été largement financée (à hauteur de 70 %) par la Fédération d'Energies du Lot, entraînant une dépense de seulement 5 075,68 € pour la commune.

Madame le Maire indique qu'il est nécessaire de procéder à l'amortissement de cette dépense afin de pouvoir intégrer cette modernisation dans le patrimoine communal. Elle propose de fixer à 10 ans la durée d'amortissement et de prendre la décision modificative budgétaire suivante pour inclure l'annuité 2020 dans le budget en cours :

Montant de la dépense : 5 075,68 € à amortir sur 10 ans :
soit 9 annuités de 507,00 € (2020 à 2028) et 1 annuité (en 2029) de 512,68 €

Décision modificative budgétaire proposée pour l'annuité 2020 :

Fonctionnement :	C/023	- 507,00 €
	C/6811042	+ 507,00 €
Investissement :	C/021	- 507,00 €
	C/28041582	+ 507,00 €

Délibération : le Conseil Municipal vote à l'unanimité :

- Une durée d'amortissement sur 10 ans
- La décision modificative budgétaire telle que présentée ci-dessus.

Affaires scolaires : convention transport et livraison des repas

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le transport et la livraison des repas de la cantine dans notre R.P.I est assuré par Madame Odette BONNET dont le contrat en qualité d'adjoint technique non titulaire a été renouvelé pour une durée indéterminée par la municipalité de Flaujac-Poujols pour un temps de travail de 2 heures 10 minutes par jour (lundi, mardi, jeudi, vendredi) soit 8h40 par semaine.

Trajet de 52 km le lundi, mardi, jeudi, vendredi.

Il est demandé aux communes du R.P.I de mettre à disposition un agent pour accueillir les containers, encombrants et lourds, dans leurs écoles respectives.

Pour assurer ce service, Mme Bonnet percevra mensuellement :

- une rémunération basée sur le 1er échelon d'adjoint technique de 2ème classe non titulaire pour 8h40 de travail par semaine.
- Une indemnité kilométrique : 52km/circuit journalier x par le montant barème correspondant à la puissance fiscale

de son véhicule personnel.

Les communes d'Aujols et Cieurac participeront au prorata du tiers des dépenses occasionnées pour le transport et la livraison des repas. Cette participation s'effectuera trimestriellement sur présentation des justificatifs détaillant les salaires, charges et indemnités kilométriques.

Une convention reprenant toutes les modalités de transport et de livraison des repas sera établie entre les 3 communes et Madame le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de signer ladite convention.

Délibération : le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à engager la commune pour le service de livraison des repas des écoles et à signer la convention avec les commune de Flaujac-Poujols et Cieurac.

Institutions

Désignation d'un délégué au sein du syndicat A.G.E.D.I (Agence de Gestion et Développement Informatique) gestionnaires des logiciels métiers de la commune.

Pour Aujols le délégué sera Frédéric BARBILLON et Caroline TREMESAYGUES sera la suppléante.

Délibération : le Conseil Municipal vote à l'unanimité la désignation des conseillers ci-dessus.

Commission de contrôle des listes électorales

La Commission de Contrôle des listes électorales est destinée à contrôler et à valider ou non les inscriptions et radiations sur les listes électorales proposées par le Maire. Elle est composée d'un conseiller municipal + un délégué de l'Administration + un délégué du Tribunal.

Le conseiller municipal désigné est pris dans l'ordre du tableau parmi les membres volontaires ou à défaut le plus jeune. Les conseillers municipaux et les agents municipaux ne peuvent pas siéger comme délégués de l'administration ou du tribunal.

Sont désignés pour le Conseil Municipal : Mme Françoise BOURSEUL LAVILLE, titulaire et M. Damien NASTORG suppléant.

Délégués de l'Administration et du Tribunal : Sous le mandat précédent étaient désignées : Mme Odile PERRET déléguée de l'administration et Mme Marie-Claire CUBAYNES déléguée du Tribunal

Le Conseil Municipal souhaite renouveler le mandat de ces deux personnes pour la durée du mandat actuel et leur désigne comme suppléants :

Mme Marie.Rose TOURNOU suppléante de Mme PERRET
M. Guy VERBEKE suppléant de Mme CUBAYNES

Délibération : le Conseil Municipal vote à l'unanimité la désignation des personnes mentionnées ci-dessus pour siéger au sein de la Commission de Contrôle des listes électorales.

Informations et questions diverses

1 - Proposition d'une animation par la LPO le mercredi 5 Août : « volons au secours des hirondelles ».

Il n'y aura que 20 participants (animateur compris) en raison du respect des gestes barrières imposés par la COVID 19. Actuellement il y a 16 inscriptions, 3 places sont donc disponibles.

2 – Représentants du conseil municipal dans les commissions de la Communauté de Communes

Il faut un représentant volontaire par commune et par thème.

Chaque conseiller doit s'inscrire rapidement dans la thématique de son choix.

3 – Tarif des repas de la cantine scolaire

Le prix du repas de la cantine qui était fixé à 4.00 € pour l'année scolaire 2019-2020 restera inchangé pour la rentrée 2020-2021.

4 – Remplacement du véhicule communal

Il devient indispensable de changer le véhicule utilisé par Laburgade et Aujols. Le véhicule actuel est de 1993 et a été acheté en 2000 pour la somme de 1500 €. La carte grise ne pouvant être établie qu'à un seul propriétaire, elle est donc au nom d'Aujols, Laburgade participant pour un montant de 300 € par an pour l'entretien et les éventuelles réparations.

5 – Installation de la fibre.

Différents opérateurs sont amenés à faire des propositions, donc la Mairie attend avant de prendre une décision.

6 – Livraison du nouveau photocopieur

Il sera livré mercredi 6 Août à 14h. Sébastien JACQUES se charge de déménager les anciens photocopieurs (celui de la Mairie allant à l'école, celui de l'école à l'ACEL, et celui de l'ACEL à l'association des chasseurs).

7 – Ordures ménagères

Frédéric soulève le problème concernant le ramassage des poubelles.

8 – Animaux errants

Prise en compte d'incidents qui ont eu lieu impliquant des chiens et des chats errants.

La séance est levée à 20h00